



## COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 juin 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château en session extraordinaire dans la salle de conseil de la mairie.

Date de convocation : 20 juin 2025

### **ETAIENT PRESENTS :**

MILAVEAU Stéphane- maire	X				
SIGNORET Marc- 1 <sup>er</sup> adjoint	X	BOUILLOT Michel	Exc.	PELLISSIER Arnaud	X
AUDOUIN Thierry- 2 <sup>ème</sup> adjoint	Exc.	GUESSANT Carole	Abs	ROUEIL Céline	X
ACCOLAS Bernadette- 3 <sup>ème</sup> adjointe	X	GUIRIEC Raynald	X	SERMONDADAZ Véronique	X
GAUMET Annie- 4 <sup>ème</sup> adjointe	X	JACQUET Bernard	X		

Procurations : Michel BOUILLOT donne procuration à Stéphane MILAVEAU – Thierry AUDOUIN à Bernadette ACCOLAS

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :** M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS

### **Point n°1 – Projet d'installation de l'entreprise Deblaise Mécanique**

Le maire informe le conseil municipal d'une proposition d'installation de l'entreprise Deblaise Mécanique SARL, spécialisée dans la réparation de machines agricoles, sur le territoire de la commune. Julien Deblaise, gérant de l'entreprise, a d'abord envisagé un site au lieu-dit La Boucaumerie, sur une propriété appartenant à la famille Manche. Ce projet initial a été abandonné en raison de la proximité d'habitations, qui aurait pu engendrer des nuisances.

Après cette première étude, M. Deblaise a identifié une nouvelle parcelle plus appropriée : le terrain communal situé derrière la caserne des pompiers, à proximité de la déchetterie et dans la zone d'activité.

### **Débat et discussion**

Le terrain communal a historiquement été mis à la disposition des sapeurs-pompiers, notamment pour des activités sportives. Bien qu'il soit aujourd'hui peu utilisé, certains anciens pompiers ont exprimé leur désaccord avec ce projet, arguant que le terrain pourrait servir d'héliport d'urgence. Le conseil a précisé que cet argument n'était plus pertinent, les hélicoptères de secours atterrissant désormais au plus près du lieu d'intervention.

Durant le débat, le maire a été informé par M. Deblaise qu'une réunion d'information était organisée avec les sapeurs-pompiers volontaires pour échanger sur le projet dès le lendemain soir. Le maire décide alors d'y assister en invitant ses adjoints à se joindre à lui. En conséquence, le conseil municipal a décidé de reporter toute décision.

La séance a été levée sans qu'aucune délibération ne soit prise, la municipalité souhaitant attendre les conclusions de la réunion avec les pompiers.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé  
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**